

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 1er octobre 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire



QUESTION N°4 :

Tarifs des concessions dans le cimetière

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour fixer les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025.

CIMETIERE	Année 2022 pour mémoire	Année 2023 pour mémoire	Année 2024 pour mémoire	Année 2025
Concession 30 ans <i>Droit de superposition</i>	150.00€	160.00€	160.00€	160.00
Concession 50 ans <i>Droit de superposition</i>	250.00€	270.00€	270.00€	270.00
Case dans le colombarium <i>15 ans (1 ou 2 urnes)</i>	300.00€	320.00€	320.00€	320.00
Case dans le colombarium <i>30 ans (1 ou 2 urnes)</i>	500.00€	530.00€	530.00€	530.00
Case dans le colombarium <i>50 ans (1 ou 2 urnes)</i>	600.00€	630.00€	630.00€	630.00

Adopté à l'unanimité.

 Signature du maire	 Signature du secrétaire de séance	 Date de mise en ligne 03/10/24
---	--	--

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 1er octobre 2024

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	15
Excusés :	4
Absents :	0
Votants :	19

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 1^{er} octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 24 septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT et Monsieur François DAUDRUY, *Adjoint au maire*

Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Elvira HACHE, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Nathalie LETELLIER;
Messieurs Dominique BARBARAY, Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Xavier LECOINTRE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Xavier PAILLETTE, *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT (pouvoir à Madame Moignot), Sophie RIOULT (pouvoir à Madame Malandain), Marie-Pierre PRIEUR (pouvoir à Madame Lebas-Pignol), Monsieur Serge LECROSNIER (pouvoir à Monsieur Balier).

Le quorum est atteint.

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Monsieur Victor Balier* a été désigné pour remplir ces fonctions.